



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-009-2023-09

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Conservation régionale des monuments historiques / Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d Île-de-France

IDF-2023-08-30-00022 - Arrêté portant nomination d un conservateur délégué des antiquités et objets d art (1 page)	Page 3
IDF-2023-08-30-00023 - Arrêté portant nomination d un conservateur délégué des antiquités et objets d art (1 page)	Page 5
IDF-2023-08-30-00024 - Arrêté portant nomination d un conservateur délégué des antiquités et objets d art (1 page)	Page 7

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2023-08-30-00022

Arrêté portant nomination d un conservateur
délégué des antiquités et objets d art



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2023-

portant nomination d'une conservatrice des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 5 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 mai 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

Arrête

Article 1^{er}

Madame Estelle Lusseau est nommée conservatrice des antiquités et objets d'art du département de la Seine-Saint-Denis pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 30 août 2023

le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2023-08-30-00023

Arrêté portant nomination d un conservateur
délégué des antiquités et objets d art



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2023-

portant nomination d'une conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 5 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 mai 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

Arrête

Article 1^{er}

Madame Hélène Caroux est nommée conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du département de la Seine-Saint-Denis pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 30 août 2023

le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume

Conservation régionale des monuments
historiques

IDF-2023-08-30-00024

Arrêté portant nomination d un conservateur
délégué des antiquités et objets d art



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N°IDF-2023-

portant nomination d'un conservateur délégué des antiquités et objets d'art

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Le préfet de la région d'Île-de-France,

Vu le code du patrimoine, notamment son livre VI ;

Vu le décret n°71-859 du 19 octobre 1971 modifié relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

Vu l'avis du conservateur régional des monuments historiques en date du 5 mai 2023 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 mai 2023 ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

Arrête

Article 1^{er}

Monsieur Benoît Pouvreau est nommé conservateur délégué des antiquités et objets d'art du département de la Seine-Saint-Denis pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

Cette nomination ne peut faire l'objet d'un renouvellement tacite.

Article 3

Le secrétaire général aux politiques publiques et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 30 août 2023

le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

Signé

Marc Guillaume